

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 562 publiée le 19 septembre 2016

RETOUR SUR LA SITUATION À NIORT OÙ MGR WINTZER CHOISIT L'IMMOBILISME

Courant juillet, nous avons consacré une lettre à la situation à Niort (lettre 551), dans le diocèse de Poitiers, où le *Motu Proprio Summorum Pontificum* n'est appliqué que partiellement depuis 2010 puisque les fidèles n'y bénéficient de la forme extraordinaire du rite romain qu'une fois par mois. Nous reconnaissons ne pas avoir d'informations précises sur la situation et nous émettions un jugement prudent sur l'attitude de l'archevêque de Poitiers, Mgr Wintzer. Un nouveau courrier d'un fidèle niortais nous donne l'occasion d'approfondir la question et de nous faire une idée plus précise de la position de l'archevêque.

Image: 20160919092758_wintzercendres.jpg

Mgr Wintzer célébrant la forme ordinaire le mercredi des Cendres. (photo Reflets d'Église)

I - LE COURRIER DU DEMANDEUR

[...]

Pour connaître la position de Mgr Wintzer, il suffit de lui poser la question, ce que j'ai fait en février dernier. Par retour de courrier, fait appréciable tant les temps ecclésiastiques sont parfois interminables, Son Excellence me répondait courtoisement mais clairement : « Je ne souhaite pas modifier ce qui est pratiqué actuellement à Niort. »

Face à cette fin de non-recevoir qui nous oblige à nous satisfaire d'une messe mensuelle, quelles sont les alternatives ? Jouer aux oiseaux migrateurs en allant une fois à Poitiers, l'autre à Saint-Maixent-l'École et la troisième à Saintes ou à La Rochelle, dans le diocèse voisin, où la messe est célébrée en alternance là aussi sur un rythme mensuel ? Ou bien se mettre en indécatesse temporaire avec la communion ecclésiale en grossissant les rangs de la Fraternité de la Transfiguration en attendant la résolution de la question du statut de la Fraternité Saint-Pie X et de ses communautés amies ? Ou, enfin, aller à la messe ordinaire, ce qui semble la volonté assumée de Mgr Wintzer ?

Voici en effet ce qu'il m'écrivait dans cette lettre, datée du 22 février 2016 : « Ma mission d'archevêque est de travailler à la communion de l'Église diocésaine, et la liturgie commune et partagée en est la première expression et le meilleur des chemins. »

Faut-il en conclure que, selon notre archevêque, l'application du *Motu Proprio* constitue un frein à la communion de l'Église diocésaine ? Pourtant, « cette crainte n'est pas fondée » répondait-il y a 9 ans Benoît XVI dans sa lettre aux évêques accompagnant le *Motu Proprio*. Sauf qu'à Niort, c'est le *Motu Proprio* de 1988, et pas celui de 2007, qui semble appliqué.

Dans les faits, depuis que l'église Notre-Dame de Niort accueille la célébration selon la forme extraordinaire du rite romain, des ponts ont été créés et de nombreux préjugés sont tombés. Cela a permis des rencontres et des collaborations, par exemple autour de l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement ou de la sauvegarde du patrimoine. Certains fidèles ont même pris des responsabilités dans les communautés pastorales chères à Mgr Rouet, le prédécesseur de Mgr Wintzer. Loin de se tenir en marge de la pastorale, les fidèles traditionnels ont au contraire participé activement à la communion diocésaine.

Dans le même esprit, nous sommes évidemment heureux de voir trois des prêtres de la paroisse, dont le vicaire épiscopal, célébrer la forme extraordinaire. C'est un signe fort d'unité et de communion au-delà de la diversité et nous sommes conscients des efforts que cela doit représenter pour eux qui n'y sont pas préparés. Sans parler de la charge que cela représente pour une Église toujours plus en manque de prêtres. C'est pourquoi nous avons proposé qu'une communauté *Ecclesia Dei* vienne en soutien des prêtres diocésains et permette d'augmenter la fréquence des messes. Cette solution, qui répond en outre à l'exigence, rappelée par

l'instruction *Universæ Ecclesiæ*, que le célébrant maîtrise les rubriques du missel de 1962, avait même été accueillie favorablement par l'abbé de Sagazan, curé in solidum de Niort. Hélas, Mgr Wintzer n'y semble pas disposé.

À l'heure où les catholiques de France sont durement éprouvés par le martyre du Père Hamel, ne serait-il pas temps de tirer un trait sur nos divisions et d'œuvrer à la pleine réconciliation du peuple de Dieu dans la diversité, et la richesse, des formes liturgiques ? **Comment prétendre à la paix *ad extra* quand on n'est pas capable de la construire *ad intra* ?**

II - LES RÉFLEXIONS DE PAIX LITURGIQUE

1) Le prétexte à ces échanges avec les fidèles niortais a été **notre lettre 546** consacrée à la mise en place de la célébration dominicale hebdomadaire de la forme extraordinaire à Moulins. Là, au bout de plus de huit années de messe mensuelle, l'évêque a fait appel à des prêtres diocésains, dont le vicaire général, pour assurer chaque semaine cette célébration qui reposait jusque-là exclusivement sur la venue mensuelle d'un chanoine de l'Institut du Christ-Roi. En soi, jusqu'à cet été, les situations de Niort et de Moulins étaient donc très comparables, la seule différence étant que la messe de Moulins reposait sur un prêtre *Ecclesia Dei* alors qu'à Niort elle reposait, et repose toujours, sur des prêtres diocésains.

2) Aujourd'hui, la différence entre Moulins et Niort c'est qu'à Moulins, l'évêque, Mgr Percerou, a fait preuve de pragmatisme et de bienveillance alors que Mgr Wintzer, à Niort, « ne souhaite pas modifier ce qui est pratiqué actuellement ». Selon lui, « la liturgie commune et partagée » constitue « la première expression et le meilleur des chemins » vers « la communion de l'Église diocésaine ». Comme le fait le demandeur niortais, la première réponse à donner à Mgr Wintzer est celle de Benoît XVI dans sa lettre aux évêques du 7 juillet 2007 ; le cardinal Sarah ne vient-il pas de rappeler, dans sa conférence de Londres, que, « grâce à la Providence divine », il est désormais possible « de célébrer notre unité catholique tout en nous respectant, et même en nous réjouissant, de la légitime diversité des pratiques rituelles » ?

Toutefois, une autre réponse est possible :

- Chiche, Monseigneur ! Étendez donc la célébration de la forme extraordinaire à tout le diocèse ! Quelle meilleure liturgie, « commune et partagée », pouvez-vous en effet offrir à vos fidèles que la forme extraordinaire ? La liturgie traditionnelle n'est-elle pas celle que l'Église a célébrée à travers les siècles et les continents, dans l'unité de la foi servie par l'usage d'une langue commune, le latin.

3) Dans un texte un peu embarrassé publié sur le site du diocèse de Poitiers (à lire ici), Mgr Wintzer s'interroge sur l'appel de Londres du cardinal Sarah, en particulier « sur la volonté exprimée par le cardinal d'inciter à célébrer la messe "ad orientem" ». Cet appel à se tourner vers le Seigneur, l'archevêque de Poitiers refuse de l'entendre même s'il lui « arrive d'apprécier de célébrer la messe de manière "orientée" » et reconnaît que cette orientation « exprime une manière de mettre à sa place le prêtre, de le situer avec toute l'assemblée dans un même mouvement qui les tournent vers Dieu ». Mais cela répondrait, selon lui, à un besoin de dévotion privée, spécialement du prêtre, qui n'a pas sa place dans une cérémonie commune. On reconnaît aisément l'influence des thèses du Mouvement liturgique des années 50 et des réformateurs des années 60 qui, très marqués par l'esprit de l'époque, voulaient des liturgies semblables à ces manifestations unanimistes qu'on affectionnait alors, liturgie dans lesquelles le célébrant est en quelque sorte réduit à un animateur de réunion (plus ou moins) sacrée.

4) Plus encore que l'invitation à célébrer *ad orientem*, on peut se demander si ce n'est pas le présupposé du cardinal Sarah qui dérange l'archevêque de Poitiers : la référence à la « réforme de la réforme » de la liturgie (*), à savoir qu'il serait bon de revenir sur certaines réformes conciliaires, trop marquées par le désir de plaire à l'esprit du temps et non conformes à la volonté exprimée par les pères conciliaires dans la Constitution sur la sainte liturgie. Même la rectification des traductions liturgiques de la forme ordinaire lui fait peur : « la future nouvelle traduction du missel romain peut ouvrir à quelques craintes quant à sa réception. Même si cela ne touche que quelques formules, je crains que telle ou telle chose ne soit l'occasion de faire ressurgir des querelles stériles ». **Il serait sans doute amusé de notre remarque, mais Mgr Wintzer est un conservateur, au sens précis du terme.** Ce qui est, à notre avis, contraire à l'esprit de la liturgie de Paul VI qu'il entend servir, qui est par essence adaptation à un temps donné, et par conséquent adaptable selon les époques.

5) Bref, non seulement Mgr Wintzer refuse de donner à la forme extraordinaire une plus grande place mais il signifie également à ceux de ses fidèles « ordinaires » désireux d'une liturgie orientée, en accord avec l'appel du ministre de la liturgie du Pape François, qu'ils n'ont aucune chance de l'obtenir. En somme, le programme de l'archevêque de Poitiers c'est de surtout ne rien changer, car il estime « délicat voire dangereux de modifier des pratiques liturgiques qui ont mis du temps à s'installer, même si elles le furent parfois à coup d'oukases et sans grande pédagogie ».

Né en 1959, Mgr Wintzer a encore au moins 18 années d'épiscopat devant lui. 18 années à ne rien faire, à ne rien changer, à ne rien réformer, ça va faire long...Prions donc pour que Mgr Wintzer devienne au plus vite le pasteur de paix et de rconciliation dont les fidèles niortais ont tant besoin et que souhaitait le Pape Benoît XVI en l'appelant comme auxiliaire à Poitiers en 2007 pour limiter les dérives de Mgr Rouet...

(*) « J'ai évoqué le fait que certaines réformes introduites après le Concile ont pu être élaborées conformément à l'esprit du temps. Depuis lors, un nombre

croissant d'études critiques menées par des fils de l'Église posent la question de savoir si ce qui a été fait mettait authentiquement en œuvre les buts de la Constitution sur la Liturgie, ou si, en réalité, ces réformes avaient manqué l'objectif. Ce débat a parfois lieu sous l'intitulé de "réforme de la réforme". » Cardinal Robert Sarah, Londres, 5 juillet 2016.